



**PRÉFET  
DE L'EU**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des sécurités  
Bureau des polices administratives**

Téléphone : 02.32.78.28.08  
Mél : [pref-manifestations-sportives@eure.gouv.fr](mailto:pref-manifestations-sportives@eure.gouv.fr)

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS POUR UNE DEMANDE D'HOMOLOGATION  
OU DE RENOUELEMENT D'HOMOLOGATION D'UN CIRCUIT  
DESTINÉ À LA PRATIQUE DES SPORTS MÉCANIQUES**

Code du Sport : articles R.331-35 à R.331-45

**I – NATURE DU CIRCUIT**

Dénomination du circuit :

Adresse :

Propriétaire :  Exploitant :

Revêtement de la piste :

Asphalte       Terre       Sable       Mixte  
 Autre :

Circuit situé hors des voies ouvertes à la circulation publique :  Oui       Non

Si non, circuit empruntant la voie publique :  En partie       Exclusivement

**II – IDENTITÉ DU DEMANDEUR DE L'HOMOLOGATION**

Identité :

Adresse :

Tél. :  Mél :

Personne morale :   Personne physique

Fonction :  Propriétaire       Gérant       Autre

**III – TYPES D'UTILISATION PRÉVUES**

Compétition       Entraînement/stage       Démonstration  
 Autres :

Vitesse maximum susceptible d'être atteinte en un point du circuit :

Types d'engins utilisés :

Autos  Motos  Quads  Karts  Autres :

Nombre maximal d'engins utilisés :

Engin :  Nombre : 1<sup>ère</sup> ligne  2<sup>ème</sup> ligne

Engin :  Nombre : 1<sup>ère</sup> ligne  2<sup>ème</sup> ligne

Engin :  Nombre : 1<sup>ère</sup> ligne  2<sup>ème</sup> ligne

Affiliation à une fédération :  Oui  Non Si oui, laquelle :

Détail des catégories fédérales envisagées :

Utilisateurs potentiels :

Jours et horaires d'utilisation envisagés :

#### IV – DESCRIPTION DU SITE

Commune(s) concernée(s), qualification et numéro de la voie publique (en cas de circuit empruntant celle-ci) :

Emprise totale de l'enceinte :

Enceinte entièrement close :  Oui  Non

Situation géographique du circuit :  Zone rurale  Zone urbanisée

Moyen de contrôle de l'accès au site :

Sa proximité avec des zones sensibles ou d'habitation :

#### V – DESCRIPTION DU CIRCUIT

Longueur :  Largeur :

Dispositif délimitant la piste (talus, pneus, rails, murets, dispositifs amovibles, etc.) :

Intérieur piste :

Extérieur piste :

Nature des obstacles situés à moins de 10 m du bord de piste :

Type de protection de ces obstacles :

Dispositifs permettant des activités nocturnes :  Oui  Non

## VI – POSTES DE COMMISSAIRES

Nombre :

Aménagements :

## VII – ZONES ACCUEILLANT DU PUBLIC

Nombre de zones d'accueil du public debout :

Situé à  mètres minimum du bord de la piste

En surplomb       Au même niveau

Dispositif de protection :

Tribunes      Nombre :       Capacité totale de spectateurs assis :

Parkings      Nombre d'emplacements :

La gestion des parkings nécessite-t-elle la prise d'un arrêté de circulation et/ou stationnement ?

Non       Oui      Si oui, par qui ?       Mairie       Conseil Départemental

## VIII – INSTALLATIONS ANNEXES

Stands       Direction de course       Locaux administratifs

Locaux techniques       Infirmerie       Parc coureurs

Zone de ravitaillement en carburant

Autres :

## IX – SÉCURITÉ

Emplacement des postes de secours :

Téléphone fixe

Dispositif de secours permanent de lutte contre l'incendie :

Zone de pose d'hélicoptère (40 m x 40 m)      Situation :

Itinéraires d'évacuation en cas d'accident :

Autres précisions (si nécessaire) :

Fait à , le

Signature

## X – PIÈCES À FOURNIR

- L'engagement, signé par le demandeur, de prendre à sa charge les frais d'études et de visite nécessaire à l'instruction de sa demande
- L'avis favorable du maire
- Un plan de masse du circuit ou un plan des voies utilisées conformes aux règles techniques édictées par les fédérations sportives compétentes
- Un plan de situation sur lequel figureront les voies d'accès, les parkings, les zones spectateurs et les accès de secours
- Un dossier présentant les dispositions prévues pour assurer la sécurité des personnes et la tranquillité publique
- L'autorisation du propriétaire du terrain
- Le règlement intérieur
- Le cas échéant, fournir l'évaluation des incidences au titre de NATURA 2000

**Le dossier doit être transmis au minimum 2 mois avant la date d'utilisation du circuit :**

– par voie électronique sur la plateforme [manifestationsportive.fr](http://manifestationsportive.fr).

**Dans le cas d'un renouvellement**, la demande doit être adressée au minimum 2 mois avant la date de péremption de l'homologation en vigueur.

Si le circuit fait l'objet d'une **modification**, une nouvelle homologation est nécessaire.